

Chapitre 1 les différents types d'organisation

Les individus se regroupent pour mener des actions collectives lorsqu'ils souhaitent mener à bien un projet commun. Pour que l'action collective soit efficace, les individus définissent des objectifs communs, se coordonnent, se répartissent les tâches, mobilisent des ressources, fixent des règles, prennent des décisions et gèrent les conflits.

Lorsque le groupe organisé souhaite mener des actions collectives dans la durée, il peut choisir de constituer une organisation, personne morale distincte de chacun des individus du groupe. Cette organisation possède une existence juridique reconnue par les tiers. Le groupe choisit une forme de statuts juridiques pour fixer des règles de fonctionnement adaptées à ses objectifs, à sa finalité.

1. Qu'est-ce qu'une organisation ?

A. De l'action collective organisée...

- Les projets réalisables par un individu seul sont, par définition, limités par des contraintes de moyens et de temps. L'**action collective organisée** permet de dépasser ces contraintes et d'envisager des objectifs inatteignables individuellement.
- Une **action collective organisée** suppose la constitution d'un groupe d'individus partageant un ou plusieurs **objectifs communs**. Ces individus s'organisent pour l'atteindre en coordonnant les tâches de chacun, en fonction de leurs capacités respectives. La conduite d'une action collective organisée implique généralement de mobiliser des **ressources** (humaines, financières, matérielles et immatérielles) pour atteindre les objectifs fixés.

B. ...au choix d'un type d'organisation

- La création d'une organisation suppose une durée d'existence de l'action collective relativement longue, voir indéterminée dans une perspective de pérennité. Le passage de l'action collective organisée à l'organisation implique de se mettre en conformité avec les contraintes juridiques obligatoires. L'organisation bénéficie alors d'un **statut juridique** lui permettant d'être reconnue en tant que « **personne morale** », c'est-à-dire une entité juridique distincte des individus qui la compose.
- Une organisation est construite autour de son **objet social**, déclaration juridique définissant la finalité de l'organisation. Il conditionne les activités permettant à l'organisation de réaliser sa finalité. On distingue les organisations à **finalité lucrative**, c'est-à-dire celles cherchant à générer du profit, des organisations à **finalité non-lucrative**, dont le but est de satisfaire l'intérêt général sans chercher à obtenir du profit.

2. Quels sont les différents types d'organisation ?

A. Entreprise, association et organisation publique

- Les différents types d'organisation se caractérisent par leurs buts respectifs. Les **buts de l'organisation** constituent des objectifs à atteindre qui justifient son existence.

On distingue :

- Les organisations à but lucratif (les entreprises), c'est-à-dire les organisations qui recherchent du profit
- Les organisations à but non-lucratif (les associations), ne recherchant pas le profit ;
- et les organisations publiques, également à but non-lucratif.

Les buts d'une organisation peuvent être variés : une entreprise, par exemple, peut également avoir d'autres buts non-lucratifs compatibles avec son activité.

Entreprises privées	Organisations publiques	OSC
Ex. : LVMH	Ex. : hôpital public	Ex. : Les Restos du cœur
But lucratif : faire des bénéfices.	But non lucratif : assurer une mission de santé.	But non lucratif : assurer une mission sociale ; aider les plus démunis.

- **Les entreprises sont des organisations à finalité lucrative.** Leur but est de générer du profit afin d'assurer les ressources nécessaires à leur pérennité et de développer l'activité.
- **Les associations sont des organisations à finalité non-lucrative.** Leur but est d'apporter à leurs adhérents ou à l'ensemble de la population des biens et des services sans chercher à générer du profit. Les éventuels bénéfices réalisés par une association doivent être réinvestis dans l'activité.
- **Les organisations publiques sont des organisations à finalité non-lucrative.** Propriétés de l'État ou des collectivités territoriales, elles apportent aux citoyens des services publics (éducation, transports, santé...) visant l'intérêt général et gèrent les biens publics (espaces urbains, bâtiments et lieux publics...).

B. Structure de propriété et gouvernement de l'organisation

Dans une organisation, le pouvoir est souvent réparti entre plusieurs individus, et les principales décisions sont prises de façon collégiale. La répartition du pouvoir de décision entre les différents propriétaires d'une organisation est appelée **structure de propriété**. La structure de propriété varie selon le type d'organisation et détermine le **gouvernement de l'organisation**.

- Au sein d'une **entreprise**, le pouvoir est détenu par les propriétaires de la société, aussi appelés **actionnaires**. Chaque actionnaire détient des parts du capital social, des « actions », de tailles variables, définissant ainsi une hiérarchie entre les différents actionnaires de l'entreprise. Afin de prendre les principales décisions stratégiques de façon collégiales, les actionnaires se réunissent de façon régulière en assemblée générale.
- Dans une **association**, le pouvoir est détenu par l'ensemble des **adhérents** de cette association. Ils se réunissent régulièrement en assemblée générale pour prendre les principales décisions.
- Dans les **organisations publiques**, le pouvoir est détenu par les **élus de la démocratie**, représentant la population. Ils organisent les services de l'État et nomment les principaux dirigeants d'organisations publiques.

Type d'organisation	Entreprise	Association	Organisation publique
Type de gouvernement	Assemblée générale des actionnaires	Assemblée générale des adhérents	Élus de la démocratie et dirigeants des organisations publiques

C. Le contrôle des dirigeants

- Les propriétaires d'une organisation ne sont pas toujours dirigeants ni même acteur dans cette même organisation. Le **contrôle des dirigeants** est un ensemble d'actions mis en place par le gouvernement d'une

organisation permettant aux propriétaires de contrôler les actions des dirigeants, notamment si la politique de l'organisation ne défend pas leurs intérêts.

• Dans une entreprise, l'assemblée générale des actionnaires prend les principales **décisions stratégiques**, notamment la nomination de l'équipe dirigeante. Cette assemblée peut également décider de changer les dirigeants en cours de mandat s'ils ne satisfont pas les actionnaires. Le système de contrôle est assez similaire pour les associations : **les dirigeants sont nommés et contrôlés par l'assemblée générale** des adhérents.

Le gouvernement des organisations implique un contrôle de la manière dont elles sont dirigées. Il existe plusieurs modes de contrôle des dirigeants, par exemple :

Organisations	Modes de contrôle
Entreprises	– Les associés ou actionnaires ont un droit de regard sur les décisions prises, vérifient les comptes et nomment ou révoquent le dirigeant chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire (AGO). – Les comptes de l'entreprise sont certifiés par un expert-comptable. – Le cours de Bourse de l'entreprise est un indicateur de la satisfaction des actionnaires : s'il baisse, cela signifie que les actionnaires sont mécontents et vendent leurs actions. – Le comité social et économique (CSE), composé de représentants élus du personnel, dispose d'un droit d'alerte prévu par la loi s'il considère que la situation économique de l'entreprise est menacée. – Les clients, par leur comportement d'achat, représentent indirectement un mode de contrôle des dirigeants : s'ils sont mécontents, ils se tourneront vers la concurrence (ex. : entreprise ayant une image de marque négative suite à un scandale).
Associations	Les membres, réunis en assemblée, approuvent les comptes, nomment ou révoquent les membres du bureau.
Organisations publiques	– La Cour des comptes vérifie la bonne utilisation de l'argent public. – Les électeurs valident ou sanctionnent les élus par leur voix.